

Bétatest ou test bêta ?

Refonte de l'évaluation de la qualité de vie au travail Ou comment la direction cherche à minimiser les risques

En mettant en place une nouvelle évaluation des RPS (Risques Psycho Sociaux) avec le Betatest, la direction cherche à minimiser sa responsabilité et à la déplacer sur les agent.e.s

- en diminuant la fréquence des questionnaires en passant d'un questionnaire annuel à un questionnaire tous les trois ans,
- par un glissement méthodologique d'une segmentation par site à une segmentation par métier,
- par la mise en place d'un questionnaire psychologisant qui rend l'agent.e responsable de ses conditions de travail.

La direction induit que les facteurs de RPS ne sont liés qu'à une activité, en dehors de tout contexte, et déporte la responsabilité sur l'individu qui exerce cette activité et non sur une organisation du travail.

D'ailleurs, si la direction souhaite réellement avoir une vision plus fine sur les facteurs de risque, il est tout à fait possible de faire une segmentation par site puis par regroupement métier.

Lors de cette information, la CGT constate que la direction n'a pas fait le choix de la transparence auprès des représentants du CSE quant à la méthodologie utilisée et à l'expertise RPS des auteurs. Quant au questionnaire, alors que la Direction met en avant un travail "scientifique", le contenu de ce dernier est classé "secret-défense". Aucune réponse ne nous a été donnée sur ce sujet. La CGT exige l'accès à la liste complète des questions. Ce bêta test sera mis en œuvre à partir du 28 juin 2021.



Télétravail :

La CGT défend le libre choix entre forfait et horaires individualisés et refuse le travail gratuit !

Pour la Direction Générale, horaires individualisées en télétravail rime avec renforcement du contrôle des agents (dixit M. Cribier lors d'un CSEC). Ce doit être cela le « pari de la confiance »...

Lors des négociations avec la DR d'Ile de France, l'ensemble des demandes de la CGT ont été rejetées. Pour prendre en compte le temps de connexion, qui est du temps de travail, nous demandons une majoration de 10 minutes par badgeage. Parfois, pour certain.e.s collègues le temps de connexion peut être beaucoup plus long depuis leur lieu de « télétravail ». Proposition refusée.

Il n'y a pas eu non plus d'accord sur la possibilité pour les collègues de choisir entre le forfait et les horaires individualisés. La direction impose le pointage à tout le personnel.

Enfin, nous pensons que le passage aux horaires individualisés des télétravailleurs.euses doit être négocié dans le cadre d'une négociation sur le télétravail (en cours au moment des discussions). Nous rappelons que le télétravail est une modalité de travail qui n'est pas la norme à Pôle emploi. Nous nous sommes donc opposé.e.s, pour l'ensemble de ces raisons, à la proposition d'accord de la Direction Régionale.

Recueil d'avis sur les horaires individualisé :

Pour : CFDT. CFTC. CGC. SNAP. SNU

Contre : CGT

NPPV : FO

Le CRI à tout prix !

A travers le CRI (Conseiller Référent Indemnisation), c'est une réorganisation d'ampleur que nos collègues de l'indemnisation vont subir.

La dernière convention tripartite le lie à la mise en application des nouvelles règles de calcul de l'assurance chômage. Or, la nouvelle suspension par le conseil d'Etat d'une grande partie de la contreréforme de l'assurance chômage pose

question sur la poursuite du déploiement du CRI. Pour la CGT l'interruption de l'un implique l'arrêt de l'autre.

Par ailleurs, les expérimentations dans les autres régions nous éclairent sur les conséquences de cette réorganisation. Elle a entraîné :

- **La fin systématique de l'ARC et de l'AIC indemnisation.**
- **L'augmentation des plages contraintes (3949). Déjà, aujourd'hui, les plages de téléphone sont beaucoup trop nombreuses.**
- **La multiplication des attentes, des contacts mails et téléphoniques**
- **Des pressions individuelles accrues sur les objectifs collectifs et l'atteinte des ICT, la multiplication des entretiens formels (ESA entre autres) et informels.**
- **L'accroissement de la compétition entre agents.**
- **Une souffrance au travail, une perte de sens et une intensification de la charge de travail**
- **Un isolement des collègues de l'indemnisation du reste du collectif de travail**
- **Une taille des portefeuilles pouvant atteindre jusqu'à 1000 Usager.e.s !**



Au-delà de ces constats tirés de notre expérience, nous rejetons **le transfert de responsabilité sur les agent.e.s des modes de calcul des allocations chômage** car nous ne connaissons que trop les risques encourus. De manière générale, nous nous opposons à l'individualisation du travail, tant du point de vue de l'indemnisation que du conseil à l'emploi.

Nous dénonçons enfin les différentes restructurations que subissent les collègues de l'indemnisation depuis des années (GPEC et 3949 dégroupés) qui ont eu des conséquences désastreuses pour les agent.e.s en matière de baisse des effectifs, de dégradation des conditions de travail et de baisse des qualifications. Le CRI va aggraver cette situation. Pour la CGT, il est urgent de stopper ce projet !

Recueil d'avis sur le déploiement du CRI :

Pour CGC

abstention CFDT, CFTC et SNAP

contre CGT, SNU et FO

Prestations du CSE :

Oui à de justes prestations pour tou.te.s les agent.e.s de Pôle emploi

Nous rappelons que tou.te.s les agent.e.s de Pôle emploi peuvent bénéficier de l'ensemble des prestations, quels que soient :

- **Leur statut (CDD, CDI), et ce sans aucune discrimination quant à l'entrée en fonction en tant qu'agent.e de Pôle emploi**
- **Leur activité (en maladie, longue maladie, congés, congés maternité...)**
- **Les antécédents avec le CSE (problème de réception de tickets, trop-perçus...)**

Ces aides, héritières du combat de la CGT, doivent être délivrées pour toutes et tous !

Rentrée scolaire

Prestation soumise au vote :

Maternelle 40 euros Primaire 60 euros Collège et lycée 120 euros Enseignement sup. 140 euros

Résultats des votes : Pour à l'unanimité.

Vos élu.e.s et RS CGT au CSE :

Corinne Nirinamalala

Corinne.nirinamalala@pole-emploi.fr

Brigitte Meyer

Brigitte.meyer@pole-emploi.fr

Marie Saint Leger

Marie.saint-leger@pole-emploi.fr

Jean François Fabre

Jean-francois.fabre@pole-emploi.fr

Francine Royon

francine.royon@pole-emploi.fr

Sophie Laloz

Sophie.laloz@pole-emploi.fr

Nadège Lainez

Nadège.lainez@pole-emploi.fr

Guy Olharan

Guy.olharan@pole-emploi.fr

Bruno Puech

bruno.puech@pole-emploi.fr

Contactez-nous ; syndiquez-vous syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr

Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>



web

